



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 131810

## Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le souhaité exprimé par la corporation des étudiantes sages-femmes, concernant la proposition de loi relative à l'universalisation des études des sages-femmes. Cette profession est l'une des quatre professions médicales et pharmaceutiques en France avec les médecins, dentistes et pharmaciens, mais c'est la seule dont la formation n'a pas lieu à l'université ; or une telle formation universitaire permettrait de mutualiser les enseignements entre filières. Par ailleurs, en tant que professionnel médical, une sage-femme doit se former continuellement et actuellement, aucune école de sages-femmes ne peut mener une réelle politique de recherche ou de formation continue. De nombreux arguments plaident donc en faveur de cet enseignement par l'université. Aussi, elle souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marguerite Lamour](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131810

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2012, page 2870

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)